

ASD 004

Développer et manager la prévention des risques professionnels dans sa structure d'aide et de soin à domicile (ASD)

Public

Dirigeants de structures d'aide et de soin à domicile s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets en comptant sur l'aide d'un ou plusieurs animateur(s) de prévention (AP ASD).

Cette formation est le point de départ du parcours de formation et d'accompagnement s'adressant au dirigeant et à l'AP ASD. Elle précède obligatoirement la formation de l'AP ASD (réf. ASD 001).

Objectifs de formation

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.
- Piloter tout projet de prévention

Objectifs pédagogiques

- Identifier ses enjeux de prévention à partir d'un état des lieux de santé et de sécurité au travail.
- Structurer et formaliser une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec ses objectifs et priorités.
- Piloter les projets de prévention de sa structure et en particulier celui de l'AP ASD dans le cadre de sa formation-action

Contenu

- Etat des lieux en santé et sécurité au travail.
- Enjeux de prévention d'une structure ASD (dont les enjeux liés à l'ALM) et définition des objectifs et priorités d'actions.
- Démarche globale de prévention, contextualisée, mobilisatrice et pérenne et ses conditions de réussite.
- Lettre d'engagement formalisant la démarche de prévention de la structure.
- Lien travail et santé, compréhension des TMS.
- Pilotage de tout projet de prévention.
- Positionnement de l'AP ASD sur un projet de prévention correspondant à une priorité d'action et définition de son profil.

Méthodes pédagogiques

La formation s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas reflétant les activités du secteur ASD et issues de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

Durée

1 jour soit 7 heures de formation en présentiel + 1 demi-journée d'accompagnement en structure en commun avec l'AP ASD.

Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Cette formation est assurée par un formateur certifié pour former et accompagner les AP ASD et dirigeants du secteur de l'ASD. Ce formateur fait partie d'une structure ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

La journée de formation en présentiel peut être dispensée par les Carsat, Cramif ou Cgss, en lien avec les entités habilitées.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation de dirigeant, celle de l'AP ASD et l'accompagnement associé est consultable sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations dirigeant et AP ASD \(Animateurs prévention Aide et soin à domicile\)](#)